

CONTRIBUTION du CESER

Proposition d'écriture inclusive et autres formes de langage égalitaire et non discriminant pour les productions du CESER



*Il pleut Il pleut
Il fait beau
Il fait du soleil
Il est tôt
Il se fait tard
Il
Il
Il
Toujours Il
Toujours Il qui pleut et qui neige
Toujours Il qui fait du soleil
Toujours Il
Pourquoi pas Elle
Jamais Elle
Pourtant Elle aussi
Souvent se fait belle !*

Jacques Prévert

Contribution

**Proposition d'écriture
inclusive et autres formes
de langage égalitaire et non
discriminant pour les
productions du CESER**

Proposition du Groupe de référentes et référents
« Égalité entre les femmes et les hommes et Lutte contre les discriminations »

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés lors de la Séance Plénière
du 22 mars 2023**

153 votants
112 pour
4 contre
37 abstentions

Synthèse de la proposition

À la suite des débats qui ont animé l'Assemblée du CESER à propos des effets de la communication verbale ou écrite sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la discrimination, le Bureau du CESER a saisi le groupe « Égalité entre les femmes et les hommes et Lutte contre les discriminations » (EGAETDIS) afin de proposer une contribution sur l'écriture inclusive qu'il conviendrait d'adopter dans les productions du CESER. Après s'être penché sur les termes du débat et l'état de la question dans notre société contemporaine, le CESER propose d'adopter une notion plus large d'« écriture égalitaire » pour élaborer – sur la base des préconisations du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) – une proposition allant dans ce sens.

Deux principes ont guidé l'élaboration de cette contribution : la valorisation d'arguments objectifs (études scientifiques) et la prise en compte de la spécificité des productions du CESER (rapports, avis, etc.). C'est ainsi que, lors de sa séance plénière du 22 mars 2023, le CESER a validé la présente contribution s'engageant à adopter les principes suivants :

1. Ne pas utiliser des expressions sexistes.
2. Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent.
3. Utiliser les mots et/ou adjectifs au féminin et au masculin.
4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération.
5. Introduire systématiquement tous les rapports du CESER avec une déclaration d'intention, affirmant l'engagement de notre Assemblée pour une écriture égalitaire.

Le CESER s'engage également à intégrer les principes pour une communication non écrite égalitaire tels que préconisés par le HCE, ainsi qu'à signer la Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe du Haut Conseil à l'Égalité.

Introduction

Lors de la réunion du Bureau du CESER du 28 juin 2022, plusieurs conseillères et conseillers ont souligné l'intérêt d'adopter une écriture inclusive dans les productions du CESER. En effet, notre Assemblée « ...composée de femmes et d'hommes engagés, placée aux côtés du Conseil régional pour améliorer l'action publique par des propositions qui éclairent la décision politique », dans sa qualité d'institution « attentive aux signes émergents des évolutions de la société » et s'appuyant « sur des valeurs partagées de respect, d'engagement et de démocratie » (site web du CESER), ne peut pas rester indifférente face à la question des effets potentiellement discriminants d'une communication non inclusive.

C'est ainsi que la Présidente, Emmanuelle FOURNEYRON, a saisi le groupe « EGAETDIS » afin de préparer une proposition allant dans ce sens et adaptée au rôle et à la mission de l'Assemblée socioprofessionnelle de la Nouvelle-Aquitaine. Cette réflexion est conforme :

- aux évolutions sociales récentes dont témoigne l'augmentation des pratiques de communication égalitaire (voir annexe I) ;
- à l'évolution du cadre réglementaire européen, national et territorial (voir annexe II).

Dans son rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes de sexe (2014), le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) formule plusieurs préconisations pour « *faire reculer [les stéréotypes] et les rendre de plus en plus intolérables dans la société* ». Parmi les champs identifiés comme prioritaires : la communication institutionnelle¹. Le rapport préconise, entre autres, de définir un cadre de référence pour une communication institutionnelle non stéréotypée.

C'est ainsi que cette proposition vise à :

1. apporter un éclairage aux conseillères et conseillers du CESER sur la pertinence pour notre Assemblée d'adopter une écriture inclusive et d'autres formes de communication égalitaire ;
2. identifier les modalités les plus adaptées en tenant compte des objectifs visés par les productions du CESER ;
3. élaborer une proposition d'écriture égalitaire et la soumettre à l'examen et validation par les instances décisionnaires du CESER afin qu'elle devienne la pratique de nos communications écrites.

Ce que cette proposition n'est pas :

- **Une injonction normative** sur ce qui serait le « bon usage » de la langue française : cette proposition est appelée à se traduire dans un **engagement** de l'Assemblée à utiliser une écriture inclusive dans ses productions et à éviter les formes de communication non égalitaires, notamment celles qui n'ont aucun fondement grammatical².
- **Une prise de position dans un débat linguistique** : cette proposition n'a pas pour vocation de s'appliquer à tous les usages de la langue française dans leur diversité (littérature, éducation, culture, etc.). Il s'agit d'une proposition d'écriture inclusive spécifiquement adaptée aux productions du CESER (avis, rapports) et au type de langage utilisé dans ces documents. Tous les autres usages de la langue française n'entrent pas dans le champ de cette proposition.
- **Une injonction à utiliser le point médian**. Le terme « écriture inclusive » est associé, voire réduit, à l'utilisation du point médian, qui n'est qu'un des moyens, à l'écrit, d'abrèger les doublets (« lycéens et lycéennes » devient « lycéen·nes »). Malgré cela, il cristallise les débats autour de l'écriture inclusive. Les guides du HCE recommandent son utilisation avec des arguments convaincants. Néanmoins, reconnaissant que toutes les pratiques d'écriture inclusive ne sont pas appropriées à tous les genres de l'écrit, et compte tenu de la spécificité des productions du CESER (notamment des rapports), cette contribution privilégie les autres options d'écriture inclusive présentées ici-bas et, s'il s'avère nécessaire, de recourir au point médian selon une utilisation raisonnée.
- **Un choix figé** : la langue française évolue au même titre que notre société – tel qu'argumenté plus bas –. Pour le CESER, il est évident que ce seront les usages de la langue

¹ HCE, 2014, *Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes*, n°2014-10-20-STER-013 publié le 20 octobre.

² À titre d'exemple : la masculinisation des métiers, fonctions, rôles est le résultat de la perception selon laquelle le suffixe -es aurait un caractère péjoratif (le couturier est un créateur, la couturière une petite main), alors qu'il était parfaitement neutre dans l'ancienne langue (par exemple ; chanoinesse). Même des substantifs féminins nouveaux (comme députée) rencontrent le double handicap de la néologie et de la péjoration souvent attachée au féminin. Ce alors même que, entre le XII^e et le XVI^e siècles, du haut en bas de l'échelle sociale, les femmes étaient présentes et leurs activités énoncées par des termes qui rendaient compte de leur sexe (Centre national de la recherche scientifique et Institut national de la langue française, 1999).

qui auront « le dernier mot ». Il est donc envisageable de revenir sur cette proposition dans le futur afin de mieux adapter l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes en fonction des mutations sociales avérées.

- **Une démarche pour appauvrir la langue française** : au contraire, il est question de mobiliser la richesse de la langue pour identifier des formes d'expression écrite qui soient favorables à l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre l'invisibilisation des femmes, loin des clichés ô combien répétés et de la reproduction des stéréotypes qui eux, appauvrissent la langue tout autant que les esprits.

Pertinence de l'écriture inclusive : les preuves scientifiques

Que dit l'Académie française ?

L'Académie française affirme que l'écriture inclusive est une « aberration », « un péril mortel ». Ses membres ont adopté à l'unanimité une déclaration critique en forme de « solennelle mise en garde », qui dénonce la « multiplication des marques orthographiques et syntaxiques » engendrée par l'écriture inclusive, qui « aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité »³.

Les membres de cette institution, qui a vu siéger depuis sa fondation (en 1635) seulement huit femmes dont la première entre en 1980, disent aussi :

- Le masculin doit l'emporter en grammaire au motif que « le masculin est plus noble que le féminin » (Claude Favre de Vaugelas, 1647).
- « ... Lorsque deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte » (Dominique de Bouhours, 1675).
- « ... Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin à cause de la supériorité du mâle sur la femelle » ... et « c'est une évidence que l'homme est mieux que la femme et donc que la langue doit suivre » (Nicolas Beauzée, 1767).
- « Quelle rage ont donc les femmes de vouloir se fourrer partout où sont les hommes ? Les vespasiennes disparaissant une à une, il ne nous restera bientôt plus le moindre domaine réservé. Il faut que les hommes aient quelques refuges. Il n'est pas bon pour leur santé et leur équilibre de passer tout leur temps avec les femmes. » (Jean Dutourd, 1970).
- « Si on élisait une femme à l'Académie, on finirait par élire un nègre » (Pierre Gaxotte, 1980).
- «... [C]hacon sait que la femme a plus de pouvoir sur l'homme lorsqu'elle s'efface et qu'elle paraît disparaître. Partout, les femmes gouvernent mieux, lorsqu'elles ne règnent pas. Leur secret, leur force est d'inspirer comme un souffle puissant, de tirer les fils des marionnettes mâles » (Jean Guittou, 1984).
- « ... Mais enfin dans écrivaine, on entend vaine » (Eric Orsena, 2016)
- « ... [E]ssayons donc de retrouver un peu de virilité » (à propos de la féminisation de la langue, Maurice Druon, 2005).

³ Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite « inclusive » in academie-francaise.fr (consulté en février 2023).

Que dit la recherche scientifique ?

Depuis près de cinquante ans, la recherche en psychologie et psycholinguistique expérimentale se penche sur la question des représentations sociales véhiculées par le langage.

Elle a notamment démontré que :

- La prétendue neutralité du masculin n'en est pas une.

Dans les faits, son utilisation contribue à invisibiliser les femmes, produisant ainsi des effets réels en matière de discrimination principalement liés au prisme masculin qu'elle engendre. L'on sait depuis les années 1970 que le masculin « générique » grammatical active en réalité des représentations mentales uniquement masculines⁴. Par exemple, les offres d'emploi rédigées uniquement au masculin dissuadent grandement les femmes de postuler et les personnes en charge du recrutement auront tendance à les juger plus durement que les hommes (à compétences égales)⁵. Des nombreuses pratiques langagières courantes nous contraignent à percevoir le monde à travers un prisme masculin.

- Historiquement, la langue française intégrait davantage les femmes.

Les spécialistes s'accordent pour dire que la langue française a subi plusieurs vagues normatives de masculinisation et ce pour des raisons qui n'ont pas vraiment de rapport avec la grammaire⁶. La principale a eu lieu au XVII^e siècle, quand la règle du « masculin l'emporte sur le féminin » a été mise en application au détriment de l'usage ancien de l'accord de proximité⁷. C'est également à cette époque-là que s'impose la masculinisation des métiers, notamment ceux qui sont socialement valorisés. À l'origine, les usages excluants de la langue française seront donc, avant tout, l'expression du sexisme d'une élite dominante : boulangère, pâtissière... leur féminisation ne pose aucun problème alors que astronomienne, théologienne, escolière ont disparu⁸. De nos jours, cette tendance persiste puisqu'il est aisé de parler de la « maîtresse d'école » alors que la « maîtresse de conférences » rencontre énormément d'opposition. En réalité, la féminisation des activités sans prestige « réservées » aux femmes va de soi. Ce qui pose un problème, ce sont les formes féminisées des métiers considérés comme étant naturellement masculins⁹. Ces changements linguistiques sont le reflet d'autres mesures visant à figer la hiérarchie entre les femmes et les hommes au détriment des premières (refus aux femmes des droits politiques jusqu'en 1944, refus plus longtemps encore de l'accès aux grandes écoles, etc.).

« N'oublions pas que le mot « homme » dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen français a longtemps servi à écarter juridiquement les femmes du droit de vote » (HCE, 2016).

⁴ Pascal Gygax et al., 2021, *Le cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Université de Fribourg.

⁵ Voir par exemple : Gygax, Pascal., Gabriel, U. & Zufferey, S., 2019, « Le masculin et ses multiples sens : un problème pour notre cerveau... et notre société », in *Savoirs en Prisme*, 10, e-publication et DeFranza, D., Mishra, H., & Mishra, A., 2020, « How language shapes prejudice against women: An examination across 45 world languages », in *Journal of Personality and Social Psychology*, 119(1), 7-22. <https://doi.org/10.1037/pspa0000188>.

⁶ Audition : Éliane Viennot, Professeuse émérite de littérature française. Université Jean Monnet. 23 novembre 2022.

⁷ Anne Abeillé, Aixiu An et Yingqin Hu., 2022, « L'accord de proximité en genre : quelques considérations diachroniques » in *Varia*, N°31. <https://journals.openedition.org/discours/12363> (consulté en mars 2023).

⁸ Audition : Eliane Viennot, Professeuse émérite de littérature française. Université Jean Monnet. 23 novembre 2022.

⁹ Idem

La masculinisation de langue française qui s'est opérée pour des raisons idéologiques au XVII^e siècle a rencontré une opposition dès son imposition. Elle a été mise en question par des spécialistes – majoritairement des hommes – de la langue mais aussi par des femmes elles-mêmes. Au cours de la Révolution française, les femmes demandent que cesse la suprématie de l'usage du masculin dans la langue en même temps qu'elles réclament le droit de vote.

Éliane Viennot, 2014, *Non. Le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petite histoire des résistances de la langue française*, Éditions iXe, Donnemarie - Dontilly.

L'écriture inclusive est efficace pour promouvoir l'égalité.

Les spécialistes affirment que la parité dans le lexique n'est pas, pour l'essentiel, une question linguistique ni même grammaticale. Dans l'histoire récente de la langue française, les revendications d'écriture inclusive ont permis d'en finir avec des règles de masculinisation rendues obsolètes par la pratique sociale. Ainsi, la féminisation des noms des métiers, rôles et fonctions rencontrait une acerbe opposition avant les années 2000. Et ce, malgré le fait que de très nombreux substantifs féminins désignant des métiers, titres, grades et fonctions existaient déjà, et qu'il est possible d'en former aisément le féminin d'autres substantifs : « *leur existence était latente, seules les conditions sociales en ont différé l'emploi* »¹⁰.

Il a fallu atteindre l'année 2019 pour que l'Académie de la langue française reconnaisse qu'« *il n'existe aucun obstacle de principe à la féminisation des noms* »¹¹.

À ce propos, la linguiste Éliane Viennot rappelle que la Cour de cassation avait demandé à l'Académie au printemps 2017 « qu'elle cesse de promouvoir des formes contraires aux circulaires émises depuis une trentaine d'années par le pouvoir »¹².

« *Vouloir féminiser les noms de métiers, titres, grades et fonctions ne relève pas d'une sorte de mode, ni du goût de quelques femmes féministes ou politiques.* » *Non seulement, comme le souligne la Commission générale de terminologie et de néologie, la féminisation « n'est pas interdite par la langue », mais elle est avant tout l'expression naturelle qui permet de rendre compte – puisque les mots existent pour dire les choses – d'une situation désormais irréversible* ».

Commission générale de terminologie. 1998, *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Paris.

Par ailleurs, il a été prouvé que la pratique de l'écriture inclusive fait évoluer les représentations sur la hiérarchie entre les femmes et les hommes par le langage. Ainsi, les formulations fléchies « les étudiantes et les étudiants », épécènes « les élèves » ou englobantes « la population étudiante »

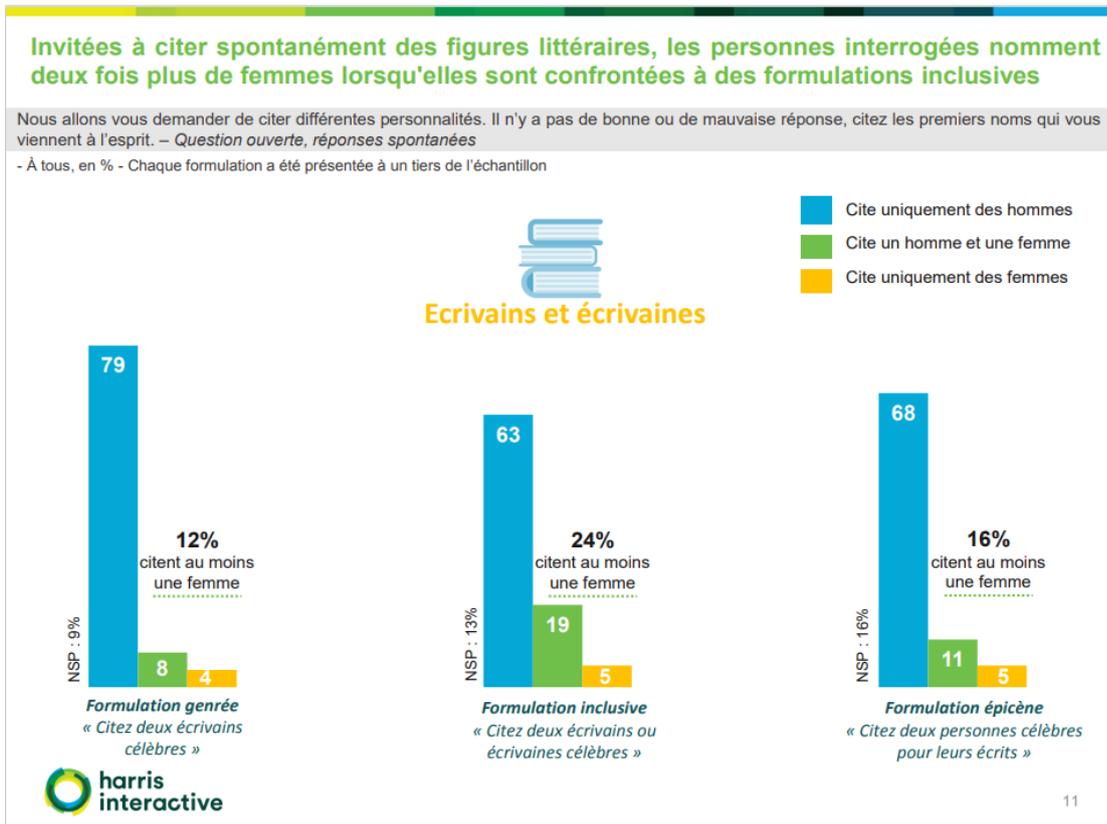
¹⁰ Institut national de la langue française (1999).

¹¹ Rapport sur la féminisation des noms de métier et de fonction in [academie-francaise.fr](https://www.academie-francaise.fr) (consulté en février 2023).

¹² France culture, 2019, *Féminisation des noms : petite révolution à l'Académie française*. Publié le jeudi 28 février. In <https://www.radiofrance.fr/franceculture/feminisation-des-noms-petite-revolution-a-l-academie-francaise-4560490> (consulté en janvier 2023).

suscitent jusqu'à deux fois plus de représentations mentales féminines que les formulations au masculin « les étudiants »¹³. C'est ce que l'on observe dans le sondage réalisé par *Harris interactive* pour Mots-Clés montrant que l'adoption de formulations inclusives pour les noms communs permet de lutter contre les inégalités de représentations¹⁴.

Ainsi peut-on notamment constater que lorsque l'on demande de citer des figures littéraires, deux fois plus de femmes sont nommées si l'on recourt à une formulation qui intègre le féminin et le masculin¹⁵.



Source: Harris interactive (2017)

¹³ Voir : Brauer, Markus., 2008, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », in *L'Année psychologique*, p.243-272.

¹⁴ Harris interactive, 2017, L'écriture inclusive. La population française connaît-elle l'écriture inclusive ? Quelle opinion en a-t-elle ? sondage Harris interactive pour Mots-clés, réalisé par internet les 11 et 12 octobre 2017, auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. In <https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2017/10/Rapport-écriture-inclusive-mots-clés-Harris-Interactive.pdf> (consulté en janvier 2023).

¹⁵ Birr, Alicia et Raphaël Haddad., 2022, L'écriture inclusive en France en 2021 : Observatoire de l'opinion et des interrogations. Étude co-financée par Mots-clés et Google.

Des usages inclusifs de la langue déjà en pratique, reflet d'une société changeante

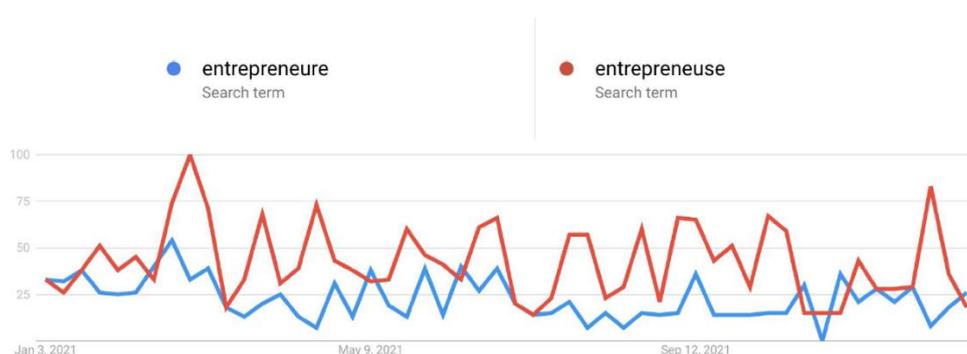
La documentation de l'Institut national de la langue française (INaLF) offre un nombre en progression. Une « veille linguistique », effectuée dans la presse écrite et orale depuis février 1998, ainsi qu'une comparaison entre la liste des promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur du 12 juillet 1996 et celle du 1^{er} janvier 1999 ont mis en évidence : une tendance aux formes épiciènes (commissaire, capitaine, porte-parole, secrétaire, etc.) ; l'apparition et/ou la diffusion de formes pleinement féminisées (avocate, pharmacienne, chargée de mission, présidente, etc.)¹⁶.

L'agence de communication « Mots-clés » spécialisée dans le conseil et la production de contenus éditoriaux s'est associée avec Google en 2021 pour mener une étude sur l'état de l'opinion publique en France et ses interrogations relatives au langage inclusif¹⁷. L'étude montre, sans surprise, que plus de la moitié des internautes se disent défavorables à l'utilisation systématique du point médian. Mais une majorité est favorable à l'emploi de noms des métiers féminins (65 %) et aux alternatives épiciènes (56 %).

Par ailleurs, l'étude observe une évolution rapide des usages et les internautes s'interrogent sur la meilleure manière de nommer certains métiers au féminin : le volume de recherches pour le mot « entrepreneuse » dépasse désormais celui du mot « entrepreneure », tel qu'illustré ici-haut.

Aujourd'hui, plusieurs centaines d'institutions et d'entreprises mobilisent désormais l'écriture inclusive (voir annexe I).

Deux fois plus de recherches “entrepreneuse” que “entrepreneure” en 2021



Source : Agence Mots-clés et Google (2021)

¹⁶ Becquer, Annie., Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka et al. réd., 1999, *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française. Centre National de la Recherche Scientifique et Institut National de la Langue Française,

¹⁷ Étude co-réalisée par l'agence Mots-Clés et Google, au 4^e trimestre 2021, auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 2 500 personnes (interrogées via Google Survey) et à partir de données de recherche issues du moteur de recherche Google analysées grâce à Google Trends.

La langue est un système dynamique, elle change en permanence. Ce changement s'opère par deux moyens : le cadrage normatif et la pratique. C'est contre nature de prétendre la figer selon des idées qui ne correspondent pas à la réalité sociale.

À titre d'exemple, l'image ci-dessous, sous prétexte qu'il s'agit d'un « *métier de femmes* » mentionne « *caissière* » alors qu'en réalité n'importe quelle personne – y compris les hommes – peut exercer ce métier.



Source : Groupe Facebook "taginclusive"

L'écriture et la communication égalitaires au CESER : comment faire ?

Compte tenu de ce qui a été exposé précédemment, il est légitime pour le CESER de s'intéresser aux effets discriminants de sa communication interne et externe, et de définir des principes communs à l'institution offrant un cadre de référence clair tout en puisant des propositions qui ont déjà pu être formulées à l'attention des institutions publiques.

En 2016, le Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE) qui a pour mission « **d'assurer la concertation avec la société civile et d'animer le débat public sur les grandes orientations de la politique des droits des femmes et de l'égalité** », publie son premier *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Le guide a fait l'objet d'une actualisation en 2022¹⁸. Sur la base de ces préconisations – compte tenu de ce qui a été exposé plus haut – le CESER adopte les principes suivants pour ses productions :

1. **Ne pas utiliser des expressions sexistes** telles que « chef de famille », « en bon père de famille », et autres qui ont déjà été bannies du droit français en ce qui concerne les documents administratifs¹⁹.
2. **Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions avec le sexe des personnes qui les occupent**. L'Institut national de la langue française rappelle les règles de féminisation des noms de métiers, titres, grades ou fonctions et propose plus de 2 000 exemples de noms au masculin et au féminin²⁰. La version actualisée rappelle que sur ce point, les linguistes sont aujourd'hui unanimes pour condamner l'usage des noms masculins désignant des femmes.
Ainsi suivant cette proposition, au CESER, on écrirait : (Madame LA) Conseillère, Présidente, Maire, Directrice, Déléguée territoriale, Préfète, cheffe de bureau, etc. On dira aussi Agente, Rapporteuse²¹.
3. **Utiliser les mots et/ou adjectifs au féminin et au masculin**. Le guide propose de le faire à l'aide des doublets et/ou en utilisant des termes épïcènes²².

Au CESER, on écrirait : « Les conseillères et conseillers », « Les membres de l'assemblée », « les fonctionnaires publics », « les personnes », « les êtres humains », « le corps professionnel », « chers et chères collègues », « les spécialistes », « le monde agricole », etc.

Dans les cas où le recours à la double flexion alourdirait le texte, celui-ci devrait être au moins utilisé dans les titres et sous-titres, afin de montrer que les arguments développés concernent bien les femmes et les hommes.

¹⁸ Les deux versions sont à disposition sur le site internet du Haut conseil à l'égalité <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr>

¹⁹ Voir la Circulaire n°5575/SG du 21 février 2012 relative à la suppression des termes « mademoiselle », « nom de jeune fille », « nom patronymique », « nom d'épouse » et « nom d'époux » des formulaires et correspondances des administrations, à la loi n° 70-459 du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale et à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

²⁰ CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE, Annie Becquer, Bernard Cerquigini, Nicole Cholewka et al. éd., 1999, *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française. Ce guide montre que « *contrairement à certaines idées reçues, il n'y a pas de difficulté à féminiser la plupart des métiers, grades, titres et fonctions. Il y en a d'autant moins que le français l'a fait couramment jusqu'au siècle passé* ».

²¹ La forme « Rapporteuse » est également attestée.

²² Concernant la double flexion, quand les noms de métiers sont utilisés trop souvent dans un texte, une option serait de les décliner au masculin et féminin uniquement dans les titres et sous-titres, ceci afin de ne pas compromettre la fluidité de la lecture. Voir par exemple : <https://www.cidj.com/metiers/conchyliculteur-conchylicultrice>. Concernant le langage épïcène, voir la liste des mots épïcènes en français dans le site de l'Agence Mots-clés : <https://www.motsdes.net/blog/mots-epicenes-en-francais>.

4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération.

Au CESER, on écrirait : « égalité femmes-hommes », « citoyennes et citoyens », « chers collaborateurs, chères collaboratrices ».

5. Introduire systématiquement tous les rapports du CESER avec une déclaration d'intention, affirmant l'engagement de notre Assemblée pour une écriture égalitaire.

Un **terme épïcène** est un mot, adjectif et/ou pronom qui a la même forme au masculin qu'au féminin et qui désigne une personne, quel que soit son sexe. On peut ainsi employer les termes ci-après pour désigner autant des femmes que des hommes : les cadres, les diplomates, les architectes, les scientifiques, les collègues. Les termes épïcènes peuvent aussi être des adjectifs comme « aimables » qui permet d'éviter un mot genre comme « gentil » qui prend la forme « gentille » au féminin. L'écriture épïcène à travers des mots évoquant le collectif (les gens, les personnes, les êtres humains, les parents, le monde agricole, la direction).

Le doublet (ou la double flexion) est l'utilisation des deux formules au féminin et au masculin : « chères collaboratrices, chers collaborateurs ».

Comment communiquer en favorisant l'égalité de genre ?
<https://www.emploi-collectivites.fr/>



Le HCE soutient également la réhabilitation de l'usage de la règle de proximité, qui consiste à accorder les mots avec le terme le plus rapproché. Le groupe de référentes et référents du CESER est d'accord avec cette proposition.

Par ailleurs, le HCE formule un certain nombre de préconisations pour une **communication publique non écrite sans stéréotype de sexe**.

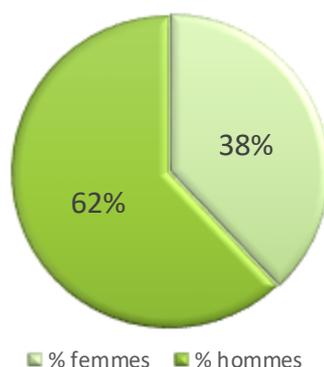
Le CESER se saisit des propositions suivantes :

- user du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous ;
- présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes ;
- ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle ;
- parler « des femmes » plutôt que de « la femme » ;
- diversifier les représentations des femmes et des hommes ;
- veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes ;
- sensibiliser les services du CESER à l'approche de genre et à l'utilisation du langage inclusif.

La communication égalitaire ne doit pas se substituer à la prise en compte des problématiques liées à la discrimination de genre et aux autres critères de discrimination

Un aperçu des personnes auditionnées par le CESER de Nouvelle-Aquitaine (selon le sexe) depuis la fusion, montre que la plupart de temps, nos commissions ont fait appel à des « experts », même si le pourcentage des femmes auditionnées n'est pas si faible.

Schéma 1. Total de personnes auditionnées par le CESER (2017-2022)
Par sexe



Source : Élaboration propre à partir des rapports adoptés par le CESER (2016-2023)

La lecture de ces données ne permet pas d'inférer pour autant que le CESER fasse preuve de sexisme au moment de formuler ces sollicitations d'auditions. Ces chiffres montrent plutôt la difficulté rencontrée par les femmes à accéder aux postes de prise de décision et aux métiers d'expertise.

Le schéma 2 montre qu'il est davantage possible de solliciter des expertes dans les secteurs comme la culture et le social, tandis qu'il serait plutôt difficile dans les secteurs plus valorisés et considérés comme masculins.

Schéma 2. Personnes auditionnées par le CESER par sexe et par type de sujet (2017-2022)



Source : Élaboration propre à partir des rapports adoptés par le CESER (2016-2023) : auditions menées dans le cadre de l'élaboration des rapports.

Le CESER s'engage, néanmoins, à fournir des efforts pour identifier des femmes parmi les spécialistes à auditionner dans la mesure où une telle démarche contribue à rendre visibles leurs contributions aux différents sujets traités.



Composition du groupe des référentes et référents

Le groupe est composé de Conseillères et Conseillers issu.e.s des commissions thématiques et transverses du CESER :

Anne COUVEZ, animatrice	Commission 4 « Economie »
Ahmed SERRAJ, animateur	Commission 5 « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Bernadette BONNAC-HUDE	Commission 3 « Environnement »
Agnès COUSSOT	Commission B « Évaluation des politiques régionales »
Jean-Bernard FOURMY	Commission C « Coopérations – Europe »
Bernard GOUPY	Commission 3 « Environnement »
Carole JEAN-FEIDT	Commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Véronique LELIBON	Commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Sylvie MACHETEAU	Commission C « Coopérations – Europe »
Christine MAUGET	Commission 5 « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »
Pascale MOREL	Commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Christel de OLIVEIRA	Commission D « Communication »
Hervé PINEAUD	Commission 2 « Développement des territoires et Mobilité »
Annie-Claude RAYNAUD	Commission B « Évaluation des politiques régionales »
Laurent REBIÈRE	Commission C « Coopérations – Europe »
Marie-Claude ROSSARD	Commission 4 « Économie »
Pierre ROUSSEL	Commission D « Communication »
Cécile SAEZ-PAYENCET	Section « Veille et Prospective »

Remerciements

Le CESER Nouvelle-Aquitaine tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à l'élaboration de la présente contribution. En particulier, Madame Éliane VIENNOT, Professeuse émérite de littérature française. Elle a enseigné la langue et la littérature françaises dans les universités de Washington (Seattle, USA), de Nantes, de Corse, de Saint-Etienne. Elle a également été membre senior de l'Institut universitaire de France de 2003 à 2013. Lors de son audition, elle a apporté un précieux éclairage pour aborder finement la problématique traitée.

Le groupe des référentes et référents tient par ailleurs à adresser ses remerciements aux membres du CESER qui ont enrichi cette contribution par leurs éclairages et précisions tout au long de son élaboration.



Bibliographie :

- Abeillé Anne, Aixiu An et Yingqin Hu., 2022, « L'accord de proximité en genre : quelques considérations diachroniques » in *Varia*, N°31. In <https://journals.openedition.org/discours/12363> (consulté en mars 2023).
- Birr, Alicia et Raphaël Haddad., 2022, *L'écriture inclusive en France en 2021 : Observatoire de l'opinion et des interrogations*. Etude co-financé par Mots-clés et Google.
- Brauer, Markus., 2008, « Un ministre peut-il tomber enceinte ? L'impact du générique masculin sur les représentations mentales », in *L'Année psychologique*, p.243-272.
- DeFranza, D., Mishra, H., & Mishra, A., 2020, "How language shapes prejudice against women : An examination across 45 world languages", in *Journal of Personality and Social Psychology*, 119(1), 7-22.
- Gygax, Pascal., et al., 2021, *Le cerveau pense-t-il au masculin ? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Université de Fribourg.
- Gygax, Pascal., Gabriel, U. & Zufferey, S., 2019, « Le masculin et ses multiples sens : Un problème pour notre cerveau...et notre société », in *Savoirs en Prisme*, 10, e-publication
- HCE, 2014, *Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes*, n°2014-10-20-STER-013 publié le 20 octobre.
- Becquer, Annie., Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka ET AL. réd., 1999, *Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide a la féminisation des noms de metiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française. Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la langue française,
- Éliane Viennot, 2014, *Non. Le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française*, Éditions iXe, Donnemarie -Dontilly, 2014.

Ressources internet

- Déclaration de l'Académie française sur l'écriture dite "inclusive" in academie-francaise.fr (consulté en février2023).
- Site internet de l'Agence Mots-clés : <https://www.motscles.net/blog/mots-epicenes-en-francais>.
- Harris interactive, 2017, *L'écriture inclusive. La population française connaît-elle l'écriture inclusive ? Quelle opinion en a-t-elle ? Sondage Harris interactive pour Mots-clés, réalisé par internet les 11 et 12 octobre 2017, auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus*, in <https://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2017/10/Rapport-ecriture-inclusive-mots-cles-Harris-Interactive.pdf> (consulté en janvier 2023).
- Comment communiquer en favorisant l'égalité de genre ? Site internet « *Emploi des collectivités territoriales* ». in <https://www.emploi-collectivites.fr/communication-institutionnelle-egalite-genres-blog-territorial> (consulté en décembre 2022).

Audition

- Éliane Viennot, Professeuse émérite de littérature française. Université Jean Monnet. 23 novembre 2022.

ANNEXES

Annexe I.

L'écriture inclusive, une pratique déjà installée dans plusieurs secteurs

Il faut par ailleurs reconnaître que, loin d'une revendication purement militante, la démarche d'écriture inclusive est présente dans la société française à bien des endroits. Ci-après, quelques illustrations glanées sur internet.

Dans le secteur culturel



The screenshot shows a Twitter thread. The first tweet is from Comédie-Française (@ComedieFr) dated 15 oct. 2020. The text of the tweet is: "Nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre activité au maximum malgré les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire. Nous vous tiendrons informé.e.s dès que possible. Merci de votre patience et de votre soutien." Below the tweet are icons for replies (52), retweets (111), likes (578), and a share icon. The second tweet is a reply from a user whose name is redacted, dated 15 oct. 2020. The text of the reply is: "En réponse à @ComedieFr", followed by a surprised face emoji, "Molière accepterait l'écriture inclusive ? J'ai un gros doute", followed by a neutral face emoji. Below the reply are icons for replies (9), retweets (6), and likes (35), and a share icon. The third tweet is another tweet from Comédie-Française (@ComedieFr) dated 16 oct. 2020. The text of the tweet is: "En réponse à [redacted]", followed by the quote: "« Les anciens, Monsieur, sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant. » Molière (Le Malade imaginaire, II, 6)". Below the tweet is the time and date: "8:13 AM · 16 oct. 2020".

Comédie-Française  @ComedieFr · 15 oct. 2020

Nous mettons tout en œuvre pour maintenir notre activité au maximum malgré les nouvelles contraintes liées à la crise sanitaire. Nous vous tiendrons informé.e.s dès que possible. Merci de votre patience et de votre soutien.

52 111 578

[redacted] · 15 oct. 2020

En réponse à @ComedieFr

😲

Molière accepterait l'écriture inclusive ?
J'ai un gros doute

😊

9 6 35

Comédie-Française  @ComedieFr

En réponse à [redacted]

« Les anciens, Monsieur, sont les anciens, et nous sommes les gens de maintenant. » Molière (Le Malade imaginaire, II, 6)

8:13 AM · 16 oct. 2020

Source : post twitter de la Comédie française <https://twitter.com/ComedieFr/status/1316985562427985920>

Dans le domaine de la formation, l'éducation et la recherche



Source : <https://ecole-ingenieur.cnam.fr/>



Source : <https://www.aurlom.com/ingenieurs/ecole>



Écriture inclusive

Consignes aux auteurs et autrices sur l'usage de l'écriture inclusive et la féminisation des noms de fonction

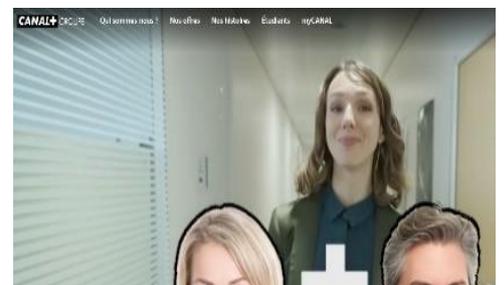
La revue encourage les auteurs et autrices à utiliser des techniques d'écriture inclusive dans le but de rendre visibles les situations de mixité ou de non-mixité du monde social, masquées par le recours systématique au masculin neutre.

Source : <https://www.sociologiedutravail.org/spip.php?article153>

Dans les entreprises



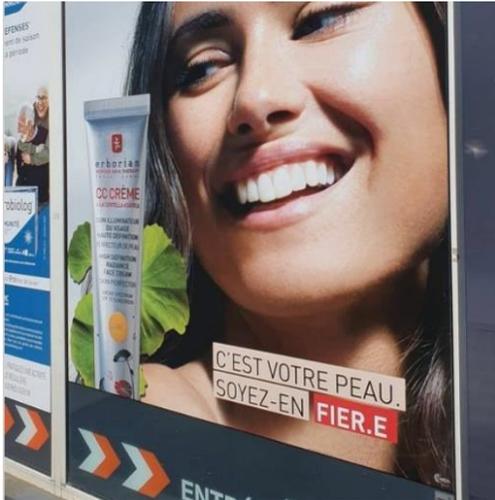
Source : <https://www.motsclés.net>



L'écriture inclusive

Dans le cadre de nos engagements pour l'égalité entre les personnes, nous encourageons l'usage de l'écriture inclusive. En offrant plus de visibilité au féminin, dans nos discours, nos métiers et nos contenus, l'écriture inclusive permet de déconstruire les stéréotypes.

Source : <https://jobs.canalplus.com/articles/fr/toutes-nos-histoires/l-ecriture-inclusive-integree-chz-canal>



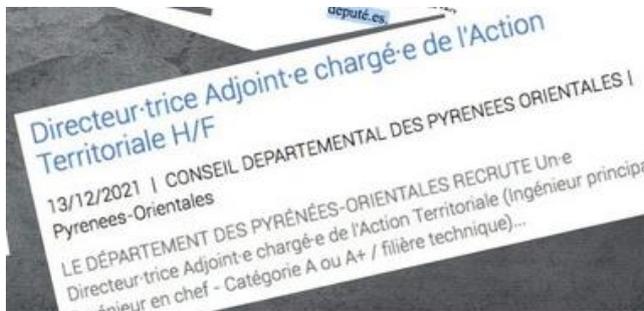
Source : groupe Facebook "pepette sexiste"



Source : <https://www.motscles.net>

Dans les collectivités territoriales

Six communes, cinq villes, trois Conseils départementaux et deux Conseils régionaux (Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne) ont également pris cet engagement en signant la Convention d'engagement du HCE pour une communication sans stéréotype de sexe, ainsi que le CESE de la République.



Source : Groupe Facebook "taglinclusive"



Source : <https://www.lecese.fr>



Source : Groupe Facebook "taglinclusive"



Le site internet du Cdg59 est un outil de communication essentielle vis-à-vis de tous ses usager.e.s : collectivités territoriales, agent.e.s, candidat.e.s concours ou simples visiteur.euse.s.

Engagé dans une démarche d'égalité professionnelle, le Cdg59 souhaite en faire un vecteur de communication exemplaire sans stéréotype.

Pour ce faire, l'écriture inclusive sera progressivement appliquée dans nos publications. Cette écriture permet d'assurer une égalité de représentations des deux sexes au moyen d'attentions graphiques et syntaxiques.

La communication du Cdg59 veillera à faire évoluer ses pratiques en appliquant les usages suivants :

- Accorder en genre les noms de fonctions, grades, métiers et titres :
Ex : Madame la Directrice plutôt que Madame le Directeur.
- Utiliser le point milieu :
Ex : Les agent.e.s plutôt les agents.

Source : <http://www.cdg59.fr/menu-footer/menu-footer-colonne-4/ecriture-inclusive/>

Dans les médias

L'hommage à Samuel Paty, organisé dans toutes les écoles, collèges et lycées de France, aura pris une tonalité particulière entre ces murs. « *Nous voulons un hommage qui soit à la hauteur* », explique José Vazquez, le proviseur du lycée. Après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et institutrices, et la minute de silence, les élèves de classes prépa ont longuement débattu de l'attentat, de la laïcité, de la liberté d'expression, des valeurs et de la fragilité de la vie.

Le Monde

Si le quotidien fait le choix du langage inclusif, en 2019 il a été précisé que le point médian ne sera pas utilisé et que le pronom « iel » sera utilisé dans des cas particuliers (De l'écriture inclusive à la transidentité, « iel » dans « Le Monde ». Zineb Dryef, 26 novembre 2021).

Annexe II.

Cadre juridique et règlementaire de la communication égalitaire dans les collectivités territoriales

Au niveau européen

- Recommandation sur l'élimination du sexisme dans le langage du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (R-90-4 du 21 février 1990). Cette recommandation dispose que « *le sexisme dont est empreint le langage en usage dans la plupart des États membres – qui fait prévaloir le masculin sur le féminin – constitue une entrave au processus d'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes du fait qu'il occulte l'existence des femmes qui sont la moitié de l'humanité, et qu'il nie l'égalité de la femme et de l'homme* ».
- Recommandation du Conseil de l'Europe de 2008 visant « *l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes* » (Recommandation CM/Rec, 2007-17).

Au niveau national

- Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes, publiée au Journal officiel de la République française apporte des précisions sur la manière d'accorder les titres et les fonctions des personnes concernées à leur sexe : « Les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction en cause doivent être accordés au genre de cette personne ».
- Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, l'art.1 consacre « une approche intégrée de l'égalité ». La communication institutionnelle relève donc de cette approche.
- Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms des métier, fonction, grade ou titre, renforcée par la Circulaire du 6 mars 1998.
- Article L. 1132-1 du code du travail : Nul ne peut ainsi mentionner ou faire mentionner dans une offre d'emploi le sexe ou la situation de famille du candidat recherché. Cette interdiction est applicable pour toute forme de publicité relative à une embauche et quels que soient les caractères du contrat de travail envisagé. L'offre doit donc être rédigée de façon à faire apparaître clairement qu'elle s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes. Ainsi, par exemple « Cadre H/F » ou « Employé(e) »
- L'actuel quinquennat a publié deux circulaires concernant la langue et les questions d'égalité, toutes les deux pour restreindre voire interdire certaines pratiques.
- Circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française. Cette circulaire, rédigée en langage inclusif (« Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les secrétaires d'état ») concerne uniquement les textes publiés au Journal officiel de la République française. La circulaire invite à ne pas utiliser le point médian et le principe du masculin « neutre » est confirmé mais la lecture de la circulaire n'autorise pas à inférer que son utilisation soit obligatoire. A l'inverse, la circulaire préconise que « Les textes qui désignent la personne titulaire de la fonction en cause doivent être accordés au genre de cette personne. Lorsqu'un arrêté doit être signé par une femme, l'auteure doit être désignée, dans l'intitulé du texte et dans l'article d'exécution, comme 'la ministre', 'la secrétaire générale' ou 'la directrice' ; S'agissant des actes de nomination, l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé – sauf lorsque l'intitulé est épiciène – ... ». La circulaire préconise également le recours au doublet

puisqu'elle demande d'utiliser dans les actes de recrutement et les avis de vacances publiés au Journal officiel, des formules telles que « le candidat ou la candidate » afin de ne pas marquer de préférence de genre²³.

- Dans sa décision du 28 février 2019, le Conseil d'Etat affirme que les orientations de la Circulaire sont appropriées et que Cette circulaire ne concerne que la rédaction des actes administratifs, en particulier ceux destinés à être publiés au Journal officiel de la République française²⁴.
- Circulaire du 5 mai 2021 (Règles de féminisation dans les actes administratifs du ministère de l'Éducation nationale). Selon celle-ci, l'accord en genre des noms de fonctions, grades, métiers et titres est un préalable indispensable. Les formulations avec double flexion, l'alternance, l'utilisation de termes épiciens, les formes englobantes voire la reformulation sont des réponses efficaces à cette contrainte d'écriture.

Au niveau des collectivités territoriales

- Protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes adopté le 8 mars 2018. Ce document évoque, dans sa mesure 5, le recours à des offres de formation neutralisées du point de vue du genre.
- Protocole d'accord du 2 juillet 2013 signé entre le ministère des Droits des femmes et les grandes associations de collectivités stipule que l'égalité femmes-hommes doit être prise en compte à toutes les étapes des politiques publiques, au moment notamment de leur mise en œuvre et de leur diffusion via les documents de communication tant internes qu'externes.
- Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE, 2006) souligne l'importance de la communication afin de contrer les stéréotypes ; garantir le droit pour les femmes et les hommes de voir leurs affaires traitées avec égalité, impartialité et justice et favoriser l'inclusion sociale. L'article 6 de la Charte engage notamment le signataire à s'assurer que sa propre communication, publique et interne, soit pleinement conforme à ces engagements y compris en évitant « l'utilisation d'expressions verbales et d'images fondées sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou l'autre ».

²³ <https://kiosque.bercy.gouv.fr/alyas/msite/view/vigie/11263>

²⁴ <https://www.legifrance.gouv.fr/ceta/id/CETATEXT000038186296/>

Annexe III. Exemples de mise en application de l'écriture inclusive dans les travaux du CESER

Ecriture non égalitaire	Ecriture égalitaire				
	Emploi des noms féminins ou masculins de métiers, postes, grades, fonctions	Recours au termes épiciènes	Utiliser la double flexion	Utiliser l'ordre alphabétique	Prendre en compte les sujets EGAETDIS dans les sujets abordés
Céline POUZIN , Référent portuaire au Conseil Départemental de la Charente Maritime (Les ports de commerce en Nouvelle-Aquitaine)	Céline POUZIN , Référente portuaire au Conseil Départemental de la Charente Maritime				
"...inoffensif pour l'homme mais mortel pour les micro-organismes" (La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine).		... inoffensif pour les humains mais mortel pour les micro-organismes			
Une norme de consommation est définie et s'élève à 455 microgrammes de Cd par semaine pour un homme de 65 kg (La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine).		une norme de consommation est définie et s'élève à 455 microgrammes de Cd par semaine pour une personne de 65 kg			
Les micropolluants chimiques ont des substances introduites, directement ou indirectement, par l'homme dans le milieu (La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine).		Les micropolluants chimiques ont des substances introduites, directement ou indirectement, par l'activité humaine dans le milieu.			
Se pose également la question du respect par les conchyliculteurs, d'espaces protégés au titre du patrimoine naturel (La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine).	Se pose également la question du respect par les conchyliculteurs et les conchylicultrices , d'espaces protégés au titre du patrimoine naturel *				Par exemple : L'eau ne doit plus creuser les inégalités femmes-hommes **
"Donnant suite à une circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2004, notifiant aux préfets la création d'un dispositif ..." (L'économie circulaire en Aquitaine)		Donnant suite à une circulaire du Premier ministre du 28 janvier 2004, notifiant aux préfectures la création d'un dispositif ...			
"Entrepreneurs, syndicalistes, associations... composent ce que l'on appelle la société civile, dont les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (Innovation et économie maritime).				Femmes et hommes entrepreneurs, syndicalistes, associations... composent ce que l'on appelle la société civile, dont les Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux ...	
...une structure opérationnelle, le CESER Aquitaine et sa Section « Veille et Prospective » qui associe des conseillers du CESER et des experts extérieurs		... une structure opérationnelle, le CESER Aquitaine et sa Section « Veille et Prospective » qui associe les membres du CESER et des spécialistes externes.	une structure opérationnelle, le CESER Aquitaine et sa Section « Veille et Prospective » qui associe des conseillères et conseillers du CESER et des spécialistes externes.		
La démarche même retenue pour l'élaboration de ses travaux en fait un lieu de sensibilisation et de mobilisation des acteurs publics et privés de l'emploi, de la formation et du développement économique (L'économie circulaire en Aquitaine : état des lieux, atouts et perspectives de développement)			La démarche même retenue pour l'élaboration de ses travaux en fait un lieu de sensibilisation et de mobilisation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation et du développement économique, que ce soit du secteur public ou du privé.		
Les conseillers du CESER...		Le CESER Nouvelle-Aquitaine...			

* comme le fait l'Université La Rochelle dans <https://www.univ-larochelle.fr/actualites/comprendre-la-cpncyliculture/>

** <https://www.afd.fr/fr/actualites/leau-ne-doit-plus-creuser-les-inegalites-femmes-hommes>